



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 85807

Texte de la question

M. Michel Heinrich souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les délais pris pour la signature du décret décidant la baisse d'un point des taux des prêts bonifiés annoncée lors de la finale nationale de labour en 2005. De plus, les jeunes agriculteurs des Vosges s'interrogent sur la disparition des lignes de financement des stages de préparation à l'installation et des stages de six mois dans le budget 2006 du CNASEA. Il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'arrêté relatif à la baisse des taux des prêts bonifiés destinés aux jeunes agriculteurs a été publié au Journal officiel de la République française le 31 janvier dernier. Les nouveaux taux de 1 % en zone défavorisée et de 2,5 % en zone de plaine sont donc applicables aux prêts spéciaux de modernisation-jeunes agriculteurs (PSM-JA) et aux prêts à moyen terme spéciaux d'installation-jeunes agriculteurs (MTS-JA) réalisés depuis le 1er février 2006. Dans un contexte budgétaire contraint, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi, l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs a-t-il été consolidé. En 2006, 6 MEUR ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « Six mois ». Pour l'avenir, il est prévu de rassembler dans une action unique l'ensemble des financements consacrés à l'installation pour assurer un pilotage cohérent de cette politique d'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Enfin, il paraît nécessaire de conduire, avec les organisations professionnelles agricoles, une réflexion sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique, en recherchant des modalités qui permettent de mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité de projets. Cette démarche se fera dans le cadre d'assises de l'installation organisées conjointement dans chaque région avec le concours des collectivités locales qui souhaiteront s'y associer. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer doit notamment être examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera réalisé dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85807

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1412

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4651